



BOURSE DE L'EXCELLENCE VADE-MECUM 2019

Cette note explicative doit vous permettre de mieux comprendre le programme de bourses de l'excellence de la Fondation BGFIBank et de savoir comment bien renseigner votre dossier de demande de bourse.

***** **Merci de la lire attentivement avant de commencer vos démarches** *****

1. LES BOURSES DE L'EXCELLENCE DE LA FONDATION BGFIBANK

Le programme "Bourse de l'excellence" de la Fondation BGFIBank est un outil développé par la Fondation afin de soutenir des étudiants de grandes écoles de commerce¹ réputées à l'international. Ce programme de prestige offre chaque année une dizaine de bourses d'études à des étudiants originaires des pays d'implantation du Groupe BGFIBank (Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Madagascar, République Démocratique du Congo, Sao-Tomé et Principe, Sénégal), ayant démontré des performances académiques d'un niveau particulièrement élevé.

Ce programme vise à :

- favoriser l'accès des étudiants aux cycles supérieurs et aux écoles de commerce de renom,
- développer le goût de l'excellence et du dépassement de soi chez les étudiants,
- promouvoir la formation de futurs décideurs africains, des secteurs privé et public, dans les domaines d'études spécifiques,
- encourager la relève et favoriser l'émergence de compétences de qualité pour l'avenir du secteur financier.

L'excellence étant l'élément essentiel qui gouverne la sélection des candidats, ce programme repose sur des critères de mérite, qui tient compte des capacités intellectuelles, des résultats académiques et des qualités personnelles des candidats. La bourse est remise à l'étudiant finissant, ou en voie de finir, et qui a maintenu

une moyenne académique exceptionnelle, qui fait de lui l'un des meilleurs de sa promotion. La bourse est attribuée sous réserve que l'étudiant ait satisfait aux obligations académiques de chaque année du cursus.

2. LE MONTANT DE LA BOURSE

Le montant maximum² de la bourse annuelle est fixé à six millions de francs CFA (environ 9 000 euros) par étudiant.

3. PRESTATION PREVUE

Cette bourse est destinée prioritairement aux frais de scolarité. A cet effet, la Fondation BGFIBank s'engage à la prise en charge direct de la totalité ou partie des frais de scolarité du boursier, dans la limite de l'enveloppe prévue pour chaque boursier. Les frais de scolarité sont directement reversés à l'établissement d'accueil.

S'il y a lieu, le reliquat du montant prévu est reversé au boursier afin de lui servir d'allocation complémentaire d'entretien.

ATTENTION : L'attribution de cette bourse dépendra de la réussite aux examens de fin d'année du candidat et de l'acceptation d'inscription définitive de l'établissement d'accueil.

4. LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Avant de remplir le dossier de candidature, le candidat doit vérifier qu'il répond aux critères d'éligibilité du programme détaillés ci-dessous.

¹ Le terme de "Grande école de commerce" désigne les écoles supérieures de commerce plus connues sous le nom d'ESC. Ces grandes écoles de commerce et de management se basent sur le modèle américain des Business School et bénéficient d'une renommée nationale et internationale. Et pour cause, elles forment les cadres et chefs d'entreprises de demain grâce à des enseignements de qualité dispensés par des enseignants chercheurs de renom ou encore des professionnels.

² Ce montant est destiné prioritairement aux frais de scolarité de l'année concernée. Ce montant ne permet pas à lui seul de couvrir les coûts du séjour de l'étudiant à l'étranger (sécurité sociale et son affiliation à une mutuelle étudiante complémentaire, frais de vie, hébergement, trousseau scolaire, etc.). Il est donc nécessaire de disposer de ressources complémentaires. Cet apport est à préciser sur le formulaire de candidature.

Nationalité : Ce programme est réservé aux candidats des nationalités suivantes³ : Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Madagascar, République Démocratique du Congo, Sao Tomé & Príncipe, Sénégal.

Âge : Les candidats au niveau Master 1 ou 2 doivent être âgés de 25 ans au plus à la date de la tenue du comité de sélection ; c'est à dire né le jour même ou après le 15 juillet 1994.

Formation concernées : Sont éligibles les candidats inscrits ou préinscrits dans des grandes écoles de commerce, dans des formations sanctionnées par un diplôme de niveau Master 1 et 2. Ils suivent une spécialisation dans les domaines suivants : Economie et Gestion, Management, Marketing, Commerce international, Audit, Conseil, Stratégie.

Lieu de résidence : Les étudiants inscrits ou préinscrits à l'étranger (c'est à dire hors de leur pays) sont prioritaires par rapport à ceux qui résident et étudient dans leurs pays d'origine, à niveau de compétence égal. Les candidats doivent veiller à ce que leur niveau linguistique soit en adéquation avec le niveau exigé par la formation dans le pays d'accueil.

5. LA SELECTION DES CANDIDATS

La sélection des candidats est effectuée par un comité composé de cinq collègues experts, constitué par le secrétaire exécutif de la Fondation BGFIBank. Suivant des critères transparents et rigoureux, le jury passe en revue les dossiers des candidats, analyse la cohérence du projet professionnel et procède, s'il y a lieu, à l'interview téléphonique des candidats retenus. L'évaluation des dossiers tient compte des avis émis par les établissements. Les bourses sont attribuées par ordre de mérite dans la limite du nombre de bourses disponibles.

Le comité se réunit le **15 août 2019**.

Les résultats sont publiés au cours du mois de Juillet après la réunion du comité, sur le site Internet de la Fondation BGFIBank : www.fondation-bgfibank.com. Des courriers seront envoyés aux boursiers retenus.

Les critères de sélection sont :

L'excellence du candidat, telle qu'elle ressort de son parcours universitaire antérieur. Le candidat doit avoir démontré des performances académiques d'un niveau particulièrement élevé ;

La pertinence du projet professionnel de l'étudiant, sa clarté et l'accessibilité du sujet d'étude traité ;

³ Le critère de nationalité ne repose en aucun cas sur une volonté discriminatoire. La Fondation BGFIBank intervient dans les pays d'implantation du Groupe BGFIBank en Afrique notamment (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Madagascar, République Démocratique du Congo, Sao Tomé & Príncipe, Sénégal). C'est à ce titre que le programme s'adresse aux candidats issus de ces pays.

La motivation de l'étudiant.

6. LES RESTRICTIONS

La bourse de l'excellence de la Fondation BGFIBank est accordée pour une formation déterminée, dans son objet et dans sa durée. Le bénéficiaire de la bourse entraîne l'obligation de participer avec assiduité aux activités prévues au programme de formation, notamment de se présenter à tous les examens et de se soumettre à la discipline de l'établissement d'affectation. L'étudiant boursier ne devra en aucun cas pratiquer des activités incompatibles avec les objectifs de son établissement d'accueil.

Cumul de bourses : Les étudiants bénéficiant déjà d'une bourse d'étude au moment du dépôt des candidatures, ne sont pas éligibles, même s'il s'agit d'une bourse qui ne prend en charge que les frais de scolarité. Si un candidat se trouve dans ce cas, il devra en informer par courriel la Fondation BGFIBank.

Report de bourse : La bourse de l'excellence de la Fondation BGFIBank est valable uniquement pour l'année en cours, aucun report n'est autorisé.

Candidatures rejetées : La candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été retenu lors d'une sélection précédente pour ce niveau n'est pas recevable, même si cette candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine d'étude. De même, la candidature d'un étudiant qui a déjà bénéficié de la bourse d'un niveau (Master 1 ou 2) n'est pas recevable pour le même niveau.

7. LA PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats doivent veiller à présenter des dossiers conformes aux critères définis pour ce programme. L'ensemble des pièces du dossier doit être rédigé en français.

Pour faciliter l'évaluation du dossier du candidat, le dossier ne doit comporter que 2 fichiers : le "formulaire de demande de bourse" et un second fichier comportant les "pièces jointes".

Les candidats renseignent, complètent puis envoient les dossiers de candidature en ligne. Seules les candidatures transmises par voie électronique à l'adresse bourse-fondationbgfibank@bgfi.com sont recevables. Les candidatures transmises par d'autres voies seront rejetées, de même que les dossiers de candidature incomplets.

8. LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Cette liste n'est pas exhaustive. La Fondation BGFIBank se réserve le droit de demander tout document

complémentaire qui lui paraîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier.

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Le formulaire de demande de bourse dûment renseigné
- Les copies certifiées conformes des diplômes obtenus et relevés de note à partir du baccalauréat
- 1 certificat d'inscription ou de préinscription pour l'année concernée
- 1 ou 2 (maximum) lettres de recommandation des professeurs titulaires de l'établissement fréquenté (adressées à l'attention du Président du comité du programme "Bourse de l'excellence" de la Fondation BGFIBank)
- 1 lettre de motivation⁴
- 1 résumé du projet d'étude (2 pages maximum)
- 1 curriculum vitae comprenant une photo d'identité
- 1 copie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- 1 certificat de nationalité
- 1 déclaration de non-bourse (manuscrite et signée)
- 1 déclaration manuscrite et signée, à recopier sur papier, selon le modèle ci-après :
"Je soussigné(e), né(e) le à demeurant déclare sur l'honneur ne pas être et ne pas avoir été l'auteur d'un délit correctionnel ou d'infraction grave. Fait à, le Signature."

Date limite de dépôt des dossiers :
15 juillet 2019 à 12h00

La Fondation BGFIBank délivrera un accusé de réception à chaque candidat lors du dépôt de votre dossier complet. Les dossiers des candidatures non retenues seront détruits.

Contact

Pour toute question d'ordre pratique, veuillez écrire à fondationbgfi@bgfi.com

⁴ Il s'agit d'une lettre manuscrite (maximum 2 pages), datée et signée par vous. Vous devez vous présenter, définir votre projet professionnel, exposer votre vision de l'avenir, exprimer vos motivations et expliquer les obstacles que vous avez à surmonter pour atteindre vos objectifs. Vous devez, par ailleurs, indiquer clairement les montants des frais de scolarité et la durée totale de la formation.